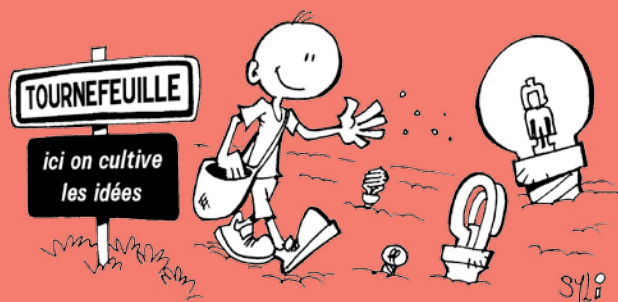


LA DÉMARCHE

Initiée dans le cadre de l'Agenda 21 de la Ville, la 1^{ère} édition de l'appel à projets participatifs a permis de faire mûrir 6 projets citoyens qui témoignent d'une réelle envie collective de "faire ensemble" pour mieux "vivre ensemble" à Tournefeuille.

Aujourd'hui, la municipalité renouvelle sa confiance aux initiatives citoyennes et lance sa 2^{ème} édition afin de poursuivre cette belle dynamique avec les habitant-es.



Le comité de pilotage et les élu-es ont revu le calendrier afin de vous laisser plus de temps pour préparer votre dossier de candidature, peaufiner votre projet et réunir des volontaires !

Porté par un collectif, un projet peut concerner tous les domaines : éducation, sport, espace public, culture, solidarité, environnement. Il doit bien évidemment être réalisé sur le territoire communal et respecter les objectifs de l'Agenda 21.

Vous avez envie de partager des outils ? Planter des potagers, des vergers, une ruche, créer un espace convivial dans votre lotissement ? Cet appel à projet est pour vous !

Nous savons que nous pouvons compter sur votre énergie et votre imagination. Nous attendons avec impatience vos idées.

Étape 1

J'AI UNE IDÉE, JE DÉPOSE UN PROJET

Du 10 juin au 15 octobre 2017

Qui peut participer ?

Un collectif de cinq personnes minimum, âgées de plus de 11 ans, dont au moins trois vivent à Tournefeuille. La personne désignée comme porteuse du projet doit obligatoirement être majeure et Tournefeuillaise.

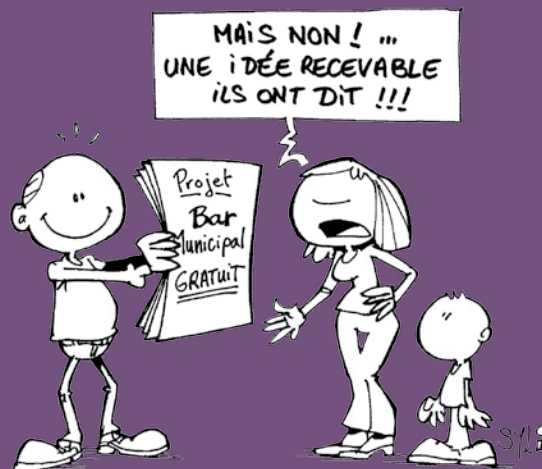
Comment faire ?

Remplir un dossier de candidature* et le retourner complété à la Mairie ou par courriel à : projetsparticipatifs@mairie-tournefeuille.fr

Que se passe-t-il à cette étape ?

Le comité de validation vérifie que le projet répond aux critères de recevabilité définis à l'article 8 du règlement*.

Si c'est le cas, il pourra alors passer à l'étape 2.



*Le dossier de candidature et le règlement sont télé-chargeables sur la page "Agenda 21" du site de la Ville ou à retirer à l'accueil de la Mairie.

Étape 2

LA CRIÉE AUX PROJETS

Présentation publique des projets recevables

Dimanche 19 novembre 2017

Mairie - Salle du Conseil municipal



Qui peut participer ?

Cette séance est ouverte à toute personne de + de 11 ans qui souhaite prendre connaissance des projets proposés et participer au débat. Les porteurs de projets pré-retenus devront impérativement être présents ou représentés.

Que se passe-t-il à cette étape ?

Les participants échangent et débattent pour enrichir les projets ou proposer la fusion de projets similaires.

Les projets modifiés au cours de "La Criée" devront être redéposés au plus tard le 1^{er} décembre 2017 **pour passer à l'étape 3.**

Étape 3

INSTRUCTION DES DOSSIERS

Du 1^{er} décembre 2017 au 25 février 2018

Que se passe-t-il à cette étape ?

Les services de la Ville étudient la faisabilité technique, juridique et financière des projets.

À cette étape, les porteurs de projet sont susceptibles d'être contactés... alors restez joignables.

Les projets validés passent à l'étape 4.

Étape 4

LE VOTE PUBLIC

Samedi 10 mars

et matinée du dimanche 11 mars 2018

Mairie - Salle du Conseil municipal

Qui peut participer ?

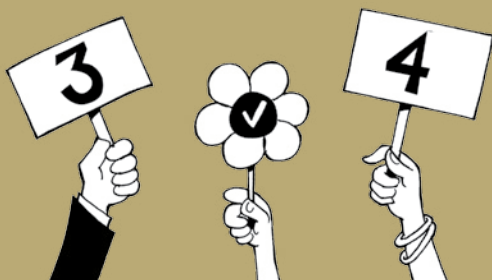
Les habitant-es de Tournefeuille de + de 11 ans.

Comment faire ?

Se présenter à la Mairie muni d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité et/ou d'une autorisation parentale pour les mineurs.

Que se passe-t-il à cette étape ?

Les projets retenus sont ceux arrivés en tête à l'issue du vote, dans la limite d'une enveloppe globale de 20 000 € qui sera inscrite au budget investissement 2018 de la collectivité.



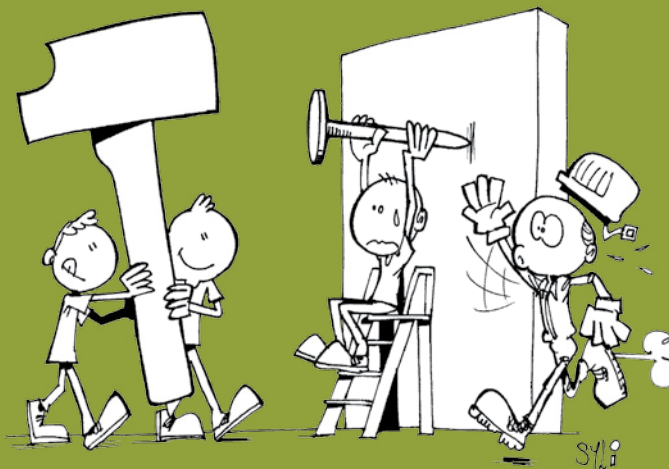
Étape 5

RÉALISATION

À partir de mai 2018

À l'issue du vote public, chaque collectif porteur d'un projet retenu devra se constituer en association ou être soutenu par une association locale et signer une convention d'occupation du domaine public.

Après le vote du budget, les projets pourront démarrer.



Graphisme : L. Cohen - nico2@sfr.fr - Illustrations : Sylvain Pongé - sylvainponge@gmail.com

Pour toute information complémentaire

Mairie de Tournefeuille

Mission Agenda 21 : Tél. 05 61 15 93 80

projetsparticipatifs@mairie-tournefeuille.fr

www.mairie-tournefeuille.fr

TOURNEFEUILLE

APPEL À PROJETS PARTICIPATIFS

PARTICIPATIFS

Faire la ville ensemble !



AGENDA 21
Tournefeuille

Ville de
Tournefeuille